

11 septembre 2026

Décision du tribunal correctionnel — Coallia partie civile

Le Tribunal correctionnel de Créteil a rendu ce jour sa décision, à l'issue de l'audience des 9, 10 et 11 septembre 2026, dans l'affaire dans laquelle Coallia s'était constituée partie civile.

Les poursuites visaient un ancien cadre ayant mis en place au préjudice de l'Association un système organisé de détournement de fonds publics, d'escroquerie en bande organisée et de blanchiment, avec le concours de plusieurs personnes extérieures à l'Association. Ces faits graves ont été révélés à la suite d'investigations internes conduites par Coallia, qui s'est tenue aux côtés des enquêteurs et des magistrats tout au long de l'instruction.

Les sept prévenus ont été déclarés coupables des principaux chefs d'inculpation. Le principal d'entre eux a été condamné à sept ans d'emprisonnement avec maintien en détention, 500 000 euros d'amende et des interdictions professionnelles définitives ; les autres à des peines de huit mois à quatre ans de prison, pour l'essentiel assorties d'un sursis probatoire, et à des amendes atteignant 200 000 euros.

Coallia a été reconnue en sa qualité de victime, reçue en sa constitution de partie civile et le Tribunal a fait droit à l'essentiel de ses demandes. La décision est susceptible d'appel dans un délai de dix jours.

L'Association a été moralement éprouvée, par ces faits ainsi que ses équipes et les publics qu'elle accompagne.

Coallia, qui a depuis renforcé ses procédures et ses dispositifs de contrôle interne, poursuit sa mission auprès des personnes les plus vulnérables.

Pour plus d'informations, contacter :

contact-presse@coallia.org

Coallia, association aux côtés de l'autre pour l'accueillir, l'héberger, le loger, l'accompagner et le soigner.

Depuis 1962 nos interventions font la fierté des 5 000 professionnels qui œuvrent, chaque jour, dans sept champs d'activité auprès de 100 000 personnes : Asile et intégration, Logement accompagné, Mise à l'abri, urgence et insertion, Grand âge et autonomie, Handicaps et inclusion, Protection de l'enfance et Accompagnement social.

Avec plus de 900 dispositifs (établissements et services), Coallia est un acteur majeur des projets sociaux de l'État et des collectivités territoriales en métropole et en Outre-mer. Nous les remercions de leur confiance renouvelée.

Notre métier c'est de faire face. Même si ce n'est pas toujours facile, c'est un réel privilège de nous y employer auprès des plus vulnérables de notre société : travailleurs migrants, demandeurs d'asile,

réfugiés, mineurs non accompagnés, personnes fragilisées par l'absence d'emploi ou de logement ou encore celles en situation de dépendance et de handicap.

La fraternité, l'hospitalité et la proximité sont les valeurs qui nous animent et le nom Coallia exprime notre approche collective de l'action. Alors, plus que jamais, soyons coalliés pour la dignité des plus vulnérables.

Stéphane Hessel : fondateur de l'Association. Résistant et diplomate français, Stéphane Hessel a laissé une empreinte indélébile sur l'histoire contemporaine. Il a ainsi mis son idéalisme au service de la construction d'une société plus juste et solidaire à travers son implication dans la création de Coallia à la demande de l'Etat. Son héritage perdure dans l'action quotidienne de l'Association, afin d'offrir un toit, du soutien et de l'espoir à ceux qui en ont le plus besoin.